

**Douane de Hong Kong (Chine)**  
**29 avril 2020**

**La douane de Hong Kong a pris et maintient les mesures suivantes pour faire face à la pandémie de la COVID-19 et faciliter le commerce :**

Hong Kong, en Chine, est un port franc où aucun droit de douane n'est perçu sur l'importation ou l'exportation de la plupart des marchandises, y compris les expéditions de secours et le matériel destiné à des fins humanitaires.

Depuis toujours, la douane de Hong Kong a recours au profilage des risques et à l'analyse des renseignements pour faciliter le dédouanement rapide des passagers, du fret, des moyens de transport et des envois postaux, conformément à la législation en vigueur. Les cargaisons et les envois postaux bénéficient généralement d'un dédouanement immédiat après réception de toutes les informations nécessaires.

En outre, la douane de Hong Kong a suivi les conseils du gouvernement de la Région administrative spéciale de Hong Kong (République populaire de Chine) sur la distanciation physique et les dispositions spéciales de travail à domicile, pour réduire les risques potentiels d'infection au travail.

À l'avenir, la douane de Hong Kong continuera à soutenir le gouvernement de Hong Kong afin de prévenir et de contrôler la propagation de la COVID-19.